

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 30 MARS 2009

A LA SALLE DES FETES DE SAINT CIRQ

Etaient présents :

MM. CAMBON Jean (Président), BARDIN Michel (représentant Michel REGAMBERT), BAYOL Cathy (représentant Claude JOUANY), BERTELLI Jean-Claude, BIRMES Pierre, BONHOMME François, BONSANG Gilles, COLINET René, CORRECHER Maurice, DANTHEZ Florence, DARRIGAN Catherine, DONNADIEU Jean-Louis, DUJOLS Michel (représentant André IMBERT), DURAND Daniel, LAFON Cécile, LEVAVASSEUR Nicole, MARTIN Sabine, MARTY Didier (représentant Christian MAFFRE), MASSAT André, MASSEGLIA Richard, MASSIP Raymond, PAGES Yves, PEDRONO Lucienne, PEZOUS Bernard, RAEVEN Pierre, SOULIE Jacques, VILPOUX Marc, VIROLLE Alain.

Etaient excusés :

MM. DE PASQUALIN Annick, MAFFRE Christian, QUATRE Christian.

I- GESTION DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY.

1- Vote du Compte Administratif 2008

La délibération se trouvant en dernière page a été approuvée à l'unanimité.

2- Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2008 dressé par le comptable public

La délibération suivante a été approuvée à l'unanimité :

Objet : Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2008 dressé par le comptable public

Le Comité Syndical :

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2008 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2008,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les dépenses et les recettes sont parfaitement justifiées

- 1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes,
- 3- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
 - déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2008 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3- Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2008

La délibération suivante a été approuvée à l'unanimité :

Objet : Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2008

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2008, ce jour,
CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008
CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître :

| | |
|---|--------------|
| - un déficit de fonctionnement : | 56 034.80 € |
| - un excédent reporté de : | 177 975.17 € |
| soit un excédent de fonctionnement de : | 121 940.37 € |
| - un excédent d'investissement de : | 19 459.54 € |
| - un déficit des restes à réaliser de : | 0,00 € |
| soit un excédent de financement de : | 19 459.54 € |

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2008 comme suit :

| | |
|--|--------------|
| - résultat d'exploitation au 31/12/2008 : excédent : | 121 940.37 € |
| - affectation complémentaire en réserve (1068) : | 0,00 € |
| - résultat reporté en fonctionnement (002) : | 121 940.37 € |
| - résultat d'investissement reporté (001) : excédent : | 19 459.54 € |

4- Vote du Budget Primitif 2009

La délibération suivante a été approuvée à l'unanimité :

Objet : Examen et vote du Budget Primitif 2008

Lors de sa séance du 23 février 2009, le comité syndical a débattu des orientations budgétaires proposées pour l'année 2009, en application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président invite donc le comité syndical à adopter le Budget Primitif 2009 du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy qui se décompose comme suit :

EQUILIBRE GENERAL

| | Total Dépenses | Total Recettes |
|---------------------------|--------------------|--------------------|
| Section de fonctionnement | 1 284 460 € | 1 284 460 € |
| Section d'investissement | 28 300 € | 28 300 € |
| TOTAL | 1 312 760 € | 1 312 760 € |

REPARTITION PAR CHAPITRES

| Section de Fonctionnement - Dépenses | | |
|--------------------------------------|---|-----------|
| Chapitres | Intitulés | Montants |
| 011 | Charges à caractère général | 399 040 € |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 538 419 € |
| 65 | Autres charges de gestion courantes | 100 € |
| 66 | Charges financières | 5 000 € |
| 67 | Charges exceptionnelles | 333 460 € |

| | | |
|---|--|--------------------|
| 022 | Dépenses imprévues | 1 000 € |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 6 800 € |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 641 € |
| TOTAL GENERAL | | 1 284 460 € |
| Section de Fonctionnement - Recettes | | |
| Chapitres | Intitulés | Montants |
| 013 | Atténuation de charges | 500 € |
| 74 | Dotations, subventions et participations | 1 161 820 € |
| 77 | Produits exceptionnels | 200 € |
| 002 | Excédent de fonctionnement reporté | 121 940 € |
| TOTAL GENERAL | | 1 284 460 € |

| | | |
|--|--|-----------------|
| Section d'Investissement - Dépenses | | |
| Chapitres | Intitulés | Montants |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 12 000 € |
| 21 | Immobilisations corporelles | 16 300 € |
| TOTAL GENERAL | | 28 300 € |
| Section d'Investissement - Recettes | | |
| Chapitres | Intitulés | Montants |
| 10 | Dotations, fonds divers | 1 400 € |
| 001 | Excédent d'investissement reporté | 19 459 € |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 641 € |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 6 800 € |
| TOTAL GENERAL | | 28 300 € |

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** l'ensemble des écritures du Budget Primitif de l'exercice 2009,
- **ADOpte** le Budget Primitif 2009 du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement
- **DONNE** tout pouvoir à son Président pour signer l'ensemble des pièces se rapportant à l'exécution de ce document

M.Bonsang sollicite une présentation de toutes les missions du SM PMQ (tableau) précisant pour chacune d'elle le financement global.

M.Cambon Jean rappelle que les contrats des chargés de mission sont par nature sur la durée de leur mission (en général 3 ans renouvelable jusqu'à 6 ans) financée de façon croisée par différents partenaires dans le cadre de conventions territoriales planifiées sur ces mêmes périodes.

5- Participation des EPCI aux ressources de Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy pour l'exercice 2009.

Conformément au débat d'orientation budgétaire 2009 réalisé lors du Comité syndical du 23/02/09 il est proposé de maintenir une contribution à 5€par habitant en prenant en compte la nouvelle population totale légale depuis le 1^{er} janvier 2009 :

- * CC TVA=13 663 hab
- * CC QC= 18 938 hab
- * CC QRG= 7 778 hab
- * CC QV= 4 445 hab

Soit un total pour le PMQ= 44 824 hab

La délibération suivante a été approuvée à l'unanimité :

Objet : Participation à la gestion du Syndicat Mixte – exercice 2009

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que pour couvrir l'ensemble des frais de fonctionnement du Syndicat Mixte, notamment pour la mise en œuvre du programme Leader ainsi que pour les actions conduites dans le cadre du Pays Midi-Quercy, il convient de fixer le montant de la participation de chaque EPCI à 5 €par habitant.

Pour l'année 2009, la participation de chaque EPCI se décompose comme suit :

| | Population | Participation |
|--|---------------|------------------|
| Quercy Caussadais | 18 938 | 94 690 € |
| Quercy Vert | 4 445 | 22 225 € |
| Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron | 7 778 | 38 890 € |
| Terrasses et Vallée de l'Aveyron | 13 663 | 68 315 € |
| TOTAL | 44 824 | 224 120 € |

Le montant de la participation est calculé en fonction de la population totale légale 2006, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** les montants des participations des EPCI à la gestion du Syndicat Mixte
- **AUTORISE** son Président à appeler les recettes
- **DIT** que ces recettes sont inscrites au Budget Primitif 2009

6- Renouvellement convention Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy et Conseil de développement du Pays Midi Quercy

Cette convention de partenariat, mise en place lors de la création du CDD du PMQ, à pour objet de déterminer les conditions de concours apporté par le SM PMQ pour que le CDD puisse exercer dans de bonnes conditions les missions qui lui sont dévolues.

Il s'agit donc de renouveler la précédente convention devenue caduque afin notamment de préciser les conditions de remboursement de certains frais de mission et de représentation pour certains membres du CDD.

La délibération suivante a été approuvée à l'unanimité :

Objet : Convention avec le Conseil de Développement du Pays Midi-Quercy

Monsieur le Président rappelle que l'ensemble des communes et des EPCI ont validé en mai 2002 par délibération, l'installation et la composition d'un Conseil de Développement pour le Pays Midi-Quercy. En automne 2008, la composition et l'organisation du Conseil de Développement ont été actualisées.

Une convention entre le CDD et le SM PMQ existait depuis 2004, afin de donner des moyens en logistique, pour que ce Conseil de Développement puisse assumer son rôle et ses missions dévolus.

Il convient donc de renouveler cette convention qui est devenue caduque afin de déterminer les conditions de concours apporté par le Syndicat Mixte. Ce dernier mettra à disposition du Conseil de Développement du temps de secrétariat et de coordination, la prise en charge de frais postaux et de fournitures, et la prise en charge de frais de mission et de représentation.

Concernant ces frais de missions (frais de déplacement, de repas et nuitées), le Syndicat Mixte prendra en charge les frais des membres du bureau (équipe d'animation) ou de leurs représentants, sur ordre de mission signé par le Président du Syndicat Mixte. Cette prise en charge se fera sur la base des textes applicables à la Fonction Publique Territoriale.

Une demande de subvention auprès du Conseil Régional MP sera réalisée, qui peut prendre en charge 50% des coûts d'animation du Conseil de développement.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes de la convention à intervenir entre le Syndicat Mixte et le Conseil de Développement Pays Midi-Quercy
- **SOLLICITE** des subventions auprès du Conseil Régional Midi-Pyrénées et éventuellement de l'Europe si certaines sont éligibles
- **AUTORISE** son Président à signer la convention ainsi que les documents concernant cette décision

7- Remboursement des frais de certains élus du Pays Midi Quercy

Actuellement le SM PMQ ne rembourse pas les frais de déplacements des élus du SM PMQ

Il est proposé par la commission "Finances" de rembourser les frais de mission des élus qui n'ont pas d'indemnité d'élus de part leur mandat (ex : un simple conseiller municipal), pour participer aux réunions organisées par le SM PMQ dans le PMQ, ou pour représenter ou participer à des réunions à l'extérieur du PMQ. Seuls les élus du Comité syndical et/ou les élus désignés par les EPCI pour participer aux comités de pilotage thématiques seraient concernés.

Après vérification auprès de la Préfecture de Tarn et Garonne, il est tout à fait possible de pouvoir indemniser certains élus des déplacements effectués pour participer à des réunions organisées par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy sous certaines conditions :

- demander une attestation à la commune ou communauté de communes de non attribution d'une indemnité par celle-ci
- que la réunion ne se déroule pas sur la commune de résidence

La délibération suivante a été approuvée à l'unanimité :

Objet : Indemnisation des frais de déplacement aux membres du Comité Syndical ne percevant pas d'indemnité d' élu par leur commune

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical que lors de la commission "Finances" qui a eu lieu le 12 mars 2009, il a été proposé que les élus désignés pour participer aux comités syndicaux ou aux réunions organisés par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy dans le territoire du Pays Midi-Quercy ou hors territoire, puissent être indemnisés de leurs déplacements sous condition qu'ils ne perçoivent aucune indemnité d' élu de par leur Commune ou Communauté de communes.

Monsieur le Président propose donc de rembourser les frais kilométriques à ces élus afin de les indemniser des déplacements effectués pour assister aux réunions organisées par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy.

Monsieur le Président tient à préciser :

- qu'une attestation sera demandée à la commune ou Communauté de communes concernée pour savoir si l' élu ne perçoit pas d' indemnité
- que l' élu sera indemnisé à condition que la réunion ne se déroule pas sur le lieu de sa commune de résidence
- que l' élu sera remboursé de ses frais kilométriques ainsi que tout autre frais annexe (péage, nuitée, transports en commun, ...) selon le barème applicable dans la fonction publique territoriale
- que le montant maximum de remboursement par élu ne pourra dépasser la somme de 500 €
- que le co-voiturage doit être privilégié dans la mesure du possible

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la proposition de son Président
- **DIT** que le montant des remboursements ne pourra pas dépasser la somme de 500 € par élu

- concerné dans l'année et le tarif appliqué sera celui de la fonction publique territoriale
- **SIGNALE** que des crédits sont ouverts dans le Budget Primitif 2009
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte en rapport avec cette opération

8- Renouvellement du poste de chef de projet culture du Pays Midi Quercy

Il est proposé de renouveler pour une durée de trois ans (maximum autorisé dans le cas présent) le poste de chargée de mission culture, en charge de la mise en œuvre du schéma culturel de territoire, dans la mesure où ce poste est intégré dans l'assistance technique du Pays MQ, soutenue par le Conseil Régional et Conseil Général jusqu'en 2013, dans la cadre de la Convention Territoriale du PMQ (2008-2013).

La délibération suivante a été approuvée à l'unanimité :

Objet : Renouvellement du poste de Chef de projet Culture

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°7 du 20 mars 2006, était créé un poste de chef de projet culturel pour trois ans, soit jusqu'au 30 avril 2009, en vue de l'élaboration et la mise en œuvre du schéma de développement culturel du Pays Midi Quercy.

Monsieur le Président précise qu'une convention culturelle a été signée le 09 février dernier avec le Conseil Régional Midi-Pyrénées et le Conseil Général de Tarn et Garonne pour une durée de trois ans de 2008 à 2010 et renouvelable une fois. Par conséquent il est proposé de reconduire le poste de chef de projet culturel pour trois années supplémentaires à compter du 1^{er} mai 2009 afin de poursuivre la mise en œuvre du schéma de développement culturel.

Monsieur le Président tient à signaler que compte tenu de la durée limitée dans le temps de cette convention culturelle, il convient d'avoir recours à un agent non titulaire conformément à l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée par la loi du 26 juillet 2005.

Par conséquent, le nouveau contrat de travail prendra effet à compter du 1^{er} mai 2009 sur la base de l'indice brut 533 et majoré 456.

Le plan de financement prévisionnel de l'année 4 est comme suit :

| Dépenses en €TTC du 1 ^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 | | Recettes en €TTC du 1 ^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 | |
|--|-----------------|--|-----------------|
| Salaires Frais de déplacement | 36 000 2 000 | Conseil Régional de M-P (40%) | 15 200 € |
| | | Conseil Général de T&G (25%) | 9 500 € |
| | | Autofinancement (35%) | 13 300 € |
| TOTAL DEPENSES | 38 000 € | TOTAL RECETTES | 38 000 € |

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **DECIDE** de renouveler le poste de "Chef de projet culturel" pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} mai 2009 sur la base de l'indice brut 533 et majoré 456
- **APPROUVE** le plan de financement proposé pour cette action
- **DIT** que compte tenu de la durée de la convention culturelle signée le 09 février dernier avec le Conseil Régional Midi-Pyrénées et le Conseil Général de Tarn et Garonne pour une durée de trois ans de 2008 à 2010 et renouvelable une fois, l'emploi pourra être pourvu par un agent non titulaire conformément à l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée par la loi du 26 juillet 2005
- **DIT** que les crédits sont ouverts au budget primitif 2009
- **SOLLICITE** des subventions auprès du Conseil Régional Midi-Pyrénées et du Conseil Général de Tarn et Garonne sur la base du plan de financement présenté
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

9- Renouvellement du poste d'assistant des chargés de mission

Il est proposé de renouveler pour la même durée que le contrat précédent, soit un an, le poste d'assistant des chargés de missions du SM PMQ, sachant que le besoin est croissant et que le financement est partagé entre le Contrat Atenee et l'aide au CDD du CR MP.

La délibération suivante a été approuvée à l'unanimité :

Objet : Renouvellement du poste d'assistante des chargés de mission

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°9 du 21 avril 2008 avait été recruté un agent non titulaire à temps complet afin d'exercer les fonctions d'assistant des chargés de mission pour une durée d'un an à compter du 24 avril 2008.

Monsieur le Président informe que les chargés de mission qui suivent les thématiques du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy sont plus nombreux depuis janvier 2009 et qu'ils ont un réel besoin d'être assistés dans leurs travaux spécifiques.

Monsieur le Président propose donc de renouveler le poste d'assistant des chargés de mission pour une année supplémentaire à compter du 24 avril 2008 sur la base de l'indice brut 347 et majoré 325 à raison de 35 heures hebdomadaire.

Monsieur le Président tient à rappeler que les chargés de mission du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy sont des agents en contrat à durée déterminée. Par conséquent, les besoins pressentis sont limités dans le temps et il convient donc d'avoir recours à un agent non titulaire à temps complet conformément à l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée par la loi du 26 juillet 2005.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **DECIDE** de renouveler le poste d'assistant des chargés de mission pour une durée de d'un an à compter du 24 avril 2009 sur la base de l'indice brut 347 et majoré 325
- **DIT** que compte tenu des missions spécifiques limitées dans le temps qui seront à effectuer, il convient d'avoir recours à un agent non titulaire conformément à l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée par la loi du 26 juillet 2005
- **DIT** que les crédits sont ouverts au budget primitif 2009
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

10- Remplacement pour un congé maternité du poste de Coordinateur PLIE Pays Midi Quercy

La délibération suivante a été approuvée à l'unanimité :

Objet : Création d'un emploi de chargé de mission "PLIE" pour faire face à un besoin occasionnel

Monsieur le Président expose aux membres du comité syndical qu'aux termes de l'article 3, alinéa 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi du 26 juillet 2005, les collectivités et établissements publics peuvent recruter des agents non titulaires et conclure pour une durée maximale de trois mois, renouvelable une seule fois à titre exceptionnel, des contrats pour faire face à un besoin occasionnel.

Par conséquent, Monsieur le Président propose de créer un emploi non permanent occasionnel à temps partiel à 80% à compter du 1^{er} avril 2009 pour une période de trois mois renouvelable une fois, afin de palier à un besoin occasionnel du service PLIE du Pays Midi-Quercy.

Cet agent non titulaire assurera les mêmes fonctions que la chargée de mission PLIE du Pays Midi-Quercy et sera rémunéré sur la base de l'indice brut 588 et majoré 495.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **ACCEPTE** la proposition ci-dessus
- **CHARGE** le Président de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent et signer le contrat et les éventuels avenants
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget 2009

II- POLITIQUES TERRITORIALES.

1- Convention territoriale (2008-2013)

- 1^{er} programmation: plan de financement des opérations proposées lors du comité départemental des financeurs du 24/03/09 .(document joint en annexe)
- Préparation de la 2^{ème} programmation (dont ligne de vocation expérimentale) : rappel du rétro-planning pour la validation d'une 2^{ème} programmation en Commission Permanente de juillet du CR MP et CG :
 - ✓ **Remontée des dossiers quasi –complet au SM PMQ via les EPCI: jusqu'au 10/04/09**
 - ✓ Instruction technique : comité technique en début mai
 - ✓ Comité territorial de concertation et pilotage (CTCP) : fin mai-début juin 2009-
 - ✓ Comité des financeurs : 1^{ère} quinzaine de juin
 - ✓ Commission Politique territoriale du CR MP : vers le 20/06/09
 - ✓ Validation aux Commissions Permanentes du CR et CG de juillet 2009
- Information sur la Mesure 8 de la Convention territoriale (2008-2013) intitulée « **La dotation spécifique 'Vocations territoriales et expérimentation** » :
 - ✓ Mme MARTIN suggère d'inclure dans cette mesure une pédagogie sur le déplacement doux , notamment en intégrant dans les dépenses éligibles des aménagements-sécurisation de parking à vélo autour des bâtiments scolaires concernés.
 - ✓ -Mme Danthez demande si les 3 critères d'éligibilité « 3*40% » doivent être respectés ensemble. Il est répondu que les critères sont en cours de définition avec la Région et qu'à priori on ne demandera d'en respecter que 2 sur 3 avec une prime aux projets qui respecteront les 3.
- Demande de subvention pour l'assistance technique au Pays 2009, dans le cadre de la convention territoriale du PMQ

La délibération suivante a été approuvée à l'unanimité :

Objet : Présentation du plan de financement prévisionnel pour la demande de subvention pour l'assistance technique 2009 du Pays Midi-Quercy

Monsieur le Président rappelle, que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy assure l'animation et la coordination technique de la convention Territoriale du Pays Midi-Quercy .

Dans ce cadre, le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy met en œuvre une assistance technique globale (ingénierie territoriale) assurée par une équipe pluridisciplinaire et faisant appel à de l'ingénierie extérieure, de la communication.

Le plan de financement prévisionnel pour l'année 2009 est le suivant :

| Dépenses TTC | | Recettes TTC | |
|--|------------------|---|------------------|
| Assistance technique généraliste du SM (ingénierie territoriale) : | | Conseil Régional (40% de 192 000€) | 76 800 € |
| ▪ Masse salariale et déplacements | 172 000 € | Conseil Général 82 (25% de 222 000€ et 8 412€ via le PIG) | 63 912 € |
| ▪ Prestations complémentaires | 20 000 € | ADEME (30% du poste énergie) | 11 400 € |
| | | FEADER (50% de 38 000€) | 19 000 € |
| ▪ Frais de structure éligibles | 30 000 € | Autofinancement global (35.6%) | 88 888 € |
| TOTAL DEPENSES TTC | 260 000 € | TOTAL RECETTES TTC | 260 000 € |

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement proposé pour l'assistance technique (2009) à la Convention territoriale du Pays Midi-Quercy
- **SOLLICITE** auprès des financeurs présentés le montant de subvention énoncé dans le plan de financement.
- **AUTORISE** son Président à signer tout acte ou document concernant cette action.

2- Programme Leader IV.

- Convention définitive d'application du programme Leader IV entre le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy et l'Etat : en attente de validation par la DRAF avant signature et diffusion en Comité syndical.
- Un 1^{er} Comité de programmation LEADER MQ a été organisé le jeudi 23 avril à 15h à Nègrelisse.
- Demande de subvention pour l'animation-gestion 2009 du programme Leader IV

La délibération suivante a été approuvée à l'unanimité :

Objet : Demande de subvention pour l'animation et la gestion du programme Leader année 2009

Monsieur le Président rappelle que le 04 août 2008, Monsieur le Préfet de Région Midi-Pyrénées notifiait au Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy que sa candidature au programme leader 2007/2013 qui avait été formellement déposée le 24 avril 2008 avait été retenue par le Comité Régional de Sélection Leader.

Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy est chargé de la l'animation et de la gestion du programme Leader 2007/2013 Pays Midi-Quercy.

A ce titre, il peut bénéficier d'une aide européenne (Mesure 431), du Conseil Régional Midi-Pyrénées et du Général de Tarn et Garonne via le programme Leader.

Le plan de financement de l'opération pour l'année 2009 est le suivant :

| Dépenses | | Recettes | |
|--|---------------------|----------------------------|-------------------|
| Fonctionnement (Salaires et frais de déplacements) | 85 700 € | U.E. (Leader) | 56 100 € (55%) |
| Communication et séminaire | 1 940 € | Conseil Général via leader | 20 400 € (20%) |
| Frais de structure | 14 360 € | Conseil Régional | 4 542 € (4.45 %) |
| | | Autofinancement | 20 958 € (20.55%) |
| Total Dépenses | 102 000 €TTC | Total Recettes | 102 000 € |

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement proposé pour l'opération « Animation et gestion (2009) du programme Leader Pays Midi-Quercy »
- **SOLLICITE** auprès des financeurs les subventions présentées dans le plan de financement
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

- Demande de subvention pour les opérations ADEC externalisées au programme Leader IV

La délibération suivante a été approuvée à l'unanimité :

Objet : Financement de prestations externes éligibles dans le cadre d'Actions pour le Développement de l'Emploi et des Compétences (ADEC) pour le secteur médico-social en Pays Midi-Quercy

Monsieur le Président rappelle les termes de l'Accord Cadre Régional du dispositif ADEC en PMQ qui a mandaté, le Syndicat Mixte, pour la gestion, la mise en œuvre, l'accompagnement et le suivi de l'accord –cadre.

Cet Accord –Cadre prévoit des Actions éligibles, « dont la réalisation de diagnostic ressources humaines et la conception de plan d'action » consignées dans l'annexe II de la convention financière d'application où figurent un budget Ingénierie « Prestataires externes » et « coûts directs de communication » pour lequel l'Etat (via la DRTEFP), le Conseil Régional, le Conseil Général, le Syndicat Mixte, le Programme Leader et les établissements concernés ont été sollicités pour le financement de ces opérations selon le Plan de financement prévisionnel suivant :

| Dépenses TTC | | Recettes | |
|--------------------|-----------------|-------------------------------|-----------------|
| Prestation externe | 47 000 € | Leader (axe Leader du FEADER) | 6 250 € |
| | | Etat (ADEC) | 13 000 € |
| Communication | 8 000 € | Conseil Régional | 11 750 € |
| | | Conseil Général | 16 500 € |
| | | Etablissements | 4 500 € |
| | | Autofinancement | 3 000 € |
| TOTAL | 55 000 € | TOTAL | 55 000 € |

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus
- **SOLLICITE** auprès des cofinanceurs le montant de subvention énoncé dans le plan de financement
- **AUTORISE** son Président à procéder aux paiements en fonction des justificatifs fournis

3- Impact financier pour le Pays Midi Quercy, des dispositifs territoriaux gérés par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy (en ligne sur le site du PMQ www.midi-quercy.fr)

M.Cambon précise qu'il ne s'agit que d'une première approche, qui peut être alimentée par la commission finance ou d'autres commissions, en proposant d'autres indicateurs à calculer. Globalement il ressort que sur la période qu'en 2009, environ 29€/habitant seront redistribués à travers les différents dispositifs territoriaux gérés ou coordonnés par le SM PMQ (LEADER ; PLIE ; ADEC ; schéma culturel ; PIG) à des maîtres d'ouvrage du territoire , pour 5€/hab versés au SM PMQ. (sans compter les projets de la convention territoriale).

III- AVANCEMENT DE CERTAINES THEMATIQUES COORDONNEES PAR LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY.

1- PLIE du Pays Midi Quercy

Choix des opérations conventionnées dans le cadre de l'Axe 1 et 4 du PLIE du Pays Midi Quercy présenté lors du comité de pilotage du comité opérationnel du 26/03/09.

La délibération suivante a été approuvée à l'unanimité :

Objet : Choix des opérateurs conventionnés dans le cadre du PLIE

Conformément à la décision prise lors du Comité Syndical du 22 décembre 2008, le Syndicat Mixte a procédé à un appel à projet sur 2 axes stratégiques du protocole d'accord du PLIE, à savoir :

* Axe 1 : Renforcer l'accompagnement, se coordonner, agir sur les freins à l'insertion professionnelle.

* Axe 4 : Organiser et structurer l'intermédiation avec l'entreprise et le suivi dans l'emploi.

L'instruction des réponses a été réalisée dans le cadre d'une instruction par les membres du comité opérationnel du PLIE. Un avis favorable a été donné à tous les opérateurs qui ont répondu à l'appel à projet :

| Nom de l'opérateur | Intitulé de l'opération | Date de début de l'action | Date de fin de l'action | Coût total de l'action | Montant FSE sollicité |
|--|---|---------------------------|-------------------------|------------------------|-----------------------|
| EREF "Terrasses et Vallée de l'Aveyron" | Accompagnement des bénéficiaires du PLIE | 01/01/09 | 31/12/09 | 45 500 € | 27 500 € |
| EREF Site de proximité | Accompagnement socio professionnel sur le Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron | 01/01/09 | 31/12/09 | 61 801 € | 27 500 € |
| EREF "Communauté des communes du Quercy Caussadais" | Renforcer l'accompagnement, se coordonner, agir sur les freins à l'insertion professionnelle" | 01/01/09 | 31/12/09 | 45 500 € | 27 500 € |
| Les Amis du terroir | Mise à disposition d'une chargée de mission d'intermédiation entreprise. | 01/04/09 | 31/12/09 | 18 498 € | 18 498 € |

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** les opérateurs qui ont été sélectionnés
- **SOLLICITE** des subventions auprès du Fonds Social Européen dans le cadre du PLIE
- **AUTORISE** son Président à signer les conventions à intervenir

2- Schéma culturel de territoire

Informations présentées lors du Comité de Pilotage Culture du 25/03/2009 (compte rendu en ligne sur le site du PMQ www.midi-quercy.fr), en particulier le tableau financier des projets présentés en 2^{ème} année de programmation du Projet culturel du PMQ.

M.Cambon Jean souligne le véritable travail des acteurs culturels (qui ont répondu à l'appel à projet Patrimoine du PMQ), pour se fédérer et engager des synergies entre eux qui génèrent un brassage d'idées et d'actions profitables pour la qualité et l'impact des projets proposés.

3- Tourisme

* Compte rendu du Comité de Pilotage Tourisme du 24/02/2009 (en ligne sur le site du PMQ www.midi-quercy.fr)

* Demande de subvention pour le programme Tourisme 2009 du Pays midi Quercy

La délibération suivante a été approuvée à l'unanimité :

Objet : Présentation du plan de financement prévisionnel pour le programme d'actions tourisme 2009 du Pays Midi-Quercy (hors animation)

Monsieur le Président rappelle qu'à l'issue de la validation par le Comité de Pilotage du 24 février 2009 à Monclar-de-Quercy, le programme d'actions 2009 relatif à la politique de développement

touristique durable a été validé.

Ce programme comporte :

(1) Des actions mises en œuvre dans le cadre du réseau des Offices de Tourisme et en partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme, l'UDOTSI, la FROTSI, le Comité Régional du Tourisme. Ces actions, intégrées à la chaîne des fonctions de l'économie touristique sont développées dans le but de :

- * renforcer la qualité de l'accueil et de l'information faite aux clientèles
- * d'asseoir la conception de produits, la communication et la promotion sur des thématiques fortes et attractives (année 2009 : les familles, les sports de nature et les Gorges de l'Aveyron et du Viaur (dans le cadre du PER), la découverte des savoir-faire, l'écotourisme)

Parallèlement et pour renforcer l'efficacité des actions menées dans le cadre du réseau des Offices de tourisme et de la convention cadre de partenariat, il est envisagé de mettre en place une étude visant à diagnostiquer les actions actuelles et envisager de nouvelles pistes de structuration autour du projet de développement touristique durable du territoire.

(2) Des actions en direction des prestataires touristiques :

- * Pour animer l'accompagnement et le suivi de leur projet de qualification notamment dans le cadre de la commission de suivi des projets de Midi-Quercy
- * Pour les sensibiliser à la question du tourisme durable et de l'écotourisme et les emmener à intégrer ces principes dans leurs activités.
- * Pour les informer des actions menées sur le Pays, des politiques de soutien à l'économie touristique existantes

Le plan de financement prévisionnel pour l'année 2009 est le suivant :

| Dépenses | | Recettes | |
|--|-----------------|---|-----------------|
| Etude | 18 000 € | Union Européenne FEADER (40% sur étude) | 7 200 € |
| Information Actualisation, Impression, Fabrication Guides Pratiques Mise en place carte ambassadeur | 10 700 € | Etat (via FNADT PER) | 5 000 € |
| Promotion/ Communicat° Support de communication lié à la journée du patrimoine de Pays ou aux salons du tourisme, mise en place d'un site internet | 25 764 € | Conseil Régional Midi- Pyrénées | 18 772 € |
| Formation Eductours des OT, Formation des OT | 5 600 € | Conseil Général de Tarn et Garonne | 11 891 € |
| conventionnement Mise en œuvre ponctuelle des missions Pays OT et par la chargée de communication de la CC TVA | 2 573 € | Autofinancement (31.6%) | 19 774 € |
| TOTAL DEPENSES | 62 637 € | TOTAL RECETTES | 62 637 € |

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement proposé
- **SOLLICITE** auprès des financeurs présentés le montant de subvention énoncé dans le plan de financement.
- **AUTORISE** son Président à signer tout acte ou document concernant cette action.

- Demande de subvention FEADER –FNADT 2009 pour « L'animation 2009 du schéma de développement touristique du PMQ »

La délibération suivante a été approuvée à l'unanimité :

Objet : Demande de subvention FEADER- FNADT pour l'animation 2009 du schéma de développement touristique du PMQ

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy coordonne et anime la mise en œuvre d'un schéma d'organisation touristique du PMQ. Ce schéma permet d'animer un réseau de partenaires publics et privés, pour renforcer l'attractivité touristique du territoire et promouvoir son développement touristique. Ce dernier a fortement été orienté pour 2009 vers un objectif d'accompagnement du développement d'un tourisme durable, en cohérence avec les orientations de la Convention territoriale (2008-2013) du PMQ.

La mission d'animation territoriale assurée par le SM PMQ est assurée par une chargée de mission spécifique à temps plein.

Parallèlement et pour renforcer l'efficacité des actions menées dans le cadre du réseau des Offices de tourisme et de la convention cadre de partenariat, il est envisagé de mettre en place une étude visant à diagnostiquer les actions actuelles et envisager de nouvelles pistes de structuration autour du projet de développement touristique durable du territoire.

Le plan de financement global prévisionnel pour l'animation du schéma de développement touristique 2009 du PMQ est le suivant :

| DEPENSES | | RECETTES | |
|---|-----------------|--------------------------------------|-----------------|
| désignation | montant | | montant |
| I-Ingénierie de projets interne | 38 000 € | UE (FEADER 341 B) :40% de 56 000€ | 23 200 € |
| 1-Poste de coordinateur tourisme durable 1 ETP):2000€ de frais de déplacement | 38 000 € | FNADT 20009: 9 000€ (soit 19,6%) | 9 000 € |
| II-Ingénierie externe | 18 000 € | Conseil régional (50% de l'étude) | 9 000 € |
| Etude stratégique sur la stucturation touristique en PMQ | 18 000 € | Autofinancement (soit 29%) | 16 800 € |
| TOTAL DEPENSES | 56 000 € | TOTAL RECETTES | 56 000 € |

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement proposé
- **SOLLICITE** auprès des financeurs présentés le montant de subvention énoncé dans le plan de financement.
- **AUTORISE** son Président à signer tout acte ou document concernant cette action.

4- Plan énergies /AGENDA 21

- * Demande de subvention pour la convention d'application 2009 du Contact ATENEE

La délibération suivante a été approuvée à l'unanimité :

**Objet : Application du contrat ATEnEE (2009) – Accompagnement
Audiovisuel de la filière bois – énergie du Pays Midi-Quercy**

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy travaille sur la thématique énergie depuis septembre 2006 (contractualisation avec l'ADEME). Pour enrichir le contenu du plan d'actions énergies, le développement de l'animation et la communication sont primordiales, concernant l'intégralité des thématiques co-validées et suivies par tous les partenaires de la convention ATENEE :

L'application du contrat ATEnEE en 2009 concerne 2 grands axes :

- La communication, la promotion et la sensibilisation de la filière bois énergie par la réalisation d'un film
- L'organisation d'un voyage d'étude

Le plan de financement prévisionnel de l'application du Contrat Atenee 2009 est le suivant :

| Dépenses | | Recettes | |
|---|--------------------|-------------------------|---------------------|
| Communication, promotion et réalisation d'un film | 11 000 € | U.E.(Leader Mesure 331) | 6 394.50 € (50%) |
| Organisation de visite, voyage d'étude | 1 789 € | ATEnEE | 6 394.50 € (50%) |
| Total Dépenses | 12 789 €TTC | Total Recettes | 12 789 € |

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** le projet présenté et son plan de financement
- **SOLLICITE** le montant des subventions auprès de l'ADEME et du programme européen Leader Midi-Quercy énoncé dans le plan de financement
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte en rapport avec cette opération

- * Autorisation de lancement d'une consultation pour l'ingénierie interne et externe nécessaire à l'élaboration d'un AGENDA 21 de territoire pour le PMQ

Suite au précédent Comité syndical ayant acté le principe d'engager la réflexion pour voir la faisabilité d'une élaboration d'un AGENDA 21 de territoire, il ressort que la méthodologie à appliquer peut être variable. En effet il pourrait être privilégié une ingénierie mixte interne (via un recrutement temporaire spécifique pour la phase animation -diagnostic) et externe (un appui léger d'un consultant pour le plan d'actions) pour élaborer la candidature à un Agenda 21 de territoire en vu d'une reconnaissance nationale (dispositif du MEEDAT). Toutefois le financement de cette ingénierie via le programme PRELUDE, qui normalement ne finance que de l'ingénierie externe, est à négocier. Le coût estimé de cette opération peut varier entre 20K€ et 30K€ (en fonction de la méthodologie utilisée) prise en charge à 70% par le PRELUDE .

5- Charte de bien vivre ensemble en Pays Midi Quercy

- * Présentation d'une charte du bien vivre ensemble en Pays Midi Quercy, suite au comité de suivi de ce projet du 13/03/2009 (compte rendu en ligne sur le site du PMQ www.midi-quercy.fr),

M.Raeven, président de l'association de Développement rural du PMQ, présente le projet de charte et les actions d'animations qui seraient proposées dans ce cadre.

6- Mobilité en PMQ

- * Information sur le 1^{er} Comité de pilotage « Mobilité tout au long de sa vie en PMQ » du 25/03/09 (en ligne sur le site du PMQ www.midi-quercy.fr).

Le principe d'engager un diagnostic a été retenu et sera conduit pour la phase état des lieux dans le cadre d'un stage de 3^{ème} cycle universitaire à partir de fin juin 2009.

7- Informations diverses

Organisation par le PLIE du PMQ, et donc le SM PMQ d'une Rencontre :

**« La 1ère rencontre Métier, Emploi et Territoire du PMQ » se tiendra
le mercredi 29 avril toute la journée
à l'espace Bonnaïs de caussade**

Notre ambition est de créer sur cette journée, un espace de rencontre et de dialogue entre entreprises, jeunes, chercheurs d'emploi, organismes de formation et institutions du développement économique. Nous souhaitons, en effet, que le public visiteur cible (chercheurs d'emploi, salariés, lycéens, étudiants, parents d'élèves, élus locaux...) appréhende de façon plus concrète, les enjeux de l'évolution des métiers et des emplois dans nos territoires et que les entreprises puissent communiquer autour de leurs activités, de leurs besoins en compétences.

L'organisation de cette manifestation sera la suivante :

- **Des stands**, permettant la présentation des entreprises et organismes, de leurs activités, des métiers, des emplois. Ils favoriseront l'échange individuel avec les visiteurs.
- **Des ateliers permanents**, permettront de transmettre des conseils pratiques aux candidats chercheurs d'emploi dans les domaines du recrutement et de la gestion des ressources humaines.
- **Des conférences débat**, s'adressant à un auditoire large traitant de l'emploi au travers de l'évolution des secteurs professionnels. Ce sera l'occasion de faire témoigner entreprises et institutions du travail pour présenter l'évolution des métiers et de l'emploi dans nos territoires.

C'est tout le Pays Midi-Quercy qui souhaite s'investir dans la réussite de cette manifestation (Collectivités locales, PLIE, EREF, Lycée et territoire...) ainsi que ses partenaires (Chambres Consulaires, Pôle Emploi, Institutions du travail etc...).

Cette manifestation se déroulera dans l'espace Bonnaïs, centre de conférence moderne de plus de 800m2, au coeur de la ville de Caussade.

Pour toutes informations complémentaires :

Tél : 09.77.79.74.49 (SAG du PLIE)

E-mail : plie.midi.quercy@info82.com

Compte Administratif 2008

| | |
|------------------------------|----|
| Nombre de membre en exercice | 41 |
| Nombre de membres présents | 27 |
| Nombre de suffrages exprimés | 27 |
| VOTES | |
| POUR | 27 |
| CONTRE | 00 |
| ABSTENTION | 00 |

Date de convocation : 18/03/2009

Compte tenu de l'objet de la délibération, Monsieur Jean CAMBON, Président, s'est retiré en confiant la présentation de ce dossier à Monsieur MASSAT André, 1^{er} Vice-Président, portant ainsi le nombre de présents à 27 et le nombre de suffrages exprimés à 27.

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de Monsieur MASSAT André, 1^{er} Vice-Président, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2008, dressé par Monsieur le Président, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1- Donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| LIBELLE | Fonctionnement | | Investissement | | Ensemble | |
|---|-----------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| | dépenses ou déficit | recettes ou excédents | dépenses ou déficit | recettes ou excédents | dépenses ou déficit | recettes ou excédents |
| Résultats reportés | | 177 975.17 € | | 7 653.40 € | | 185 628.57 € |
| Opérations de l'exercice | 1 557 238.86 € | 1 501 204.06 € | 1 623.11 € | 13 429.25 € | 1 558 861.97 € | 1 514 633.31 € |
| TOTAUX | 1 557 238.86 € | 1 679 179.23 € | 1 623.11 € | 21 082.65 € | 1 558 861.97 € | 1 700 261.88 € |
| Résultats de clôture | | 121 940.37 € | | 19 459.54 € | | 141 399.91 € |
| Restes à réaliser | | | | | | |
| TOTAUX CUMULES | 1 557 238.86 € | 1 679 179.23 € | 1 623.11 € | 21 082.65 € | 1 558 861.97 € | 1 700 261.88 € |
| <u>RESULTAT</u> <u>DEFINITIF</u> | | 121 940.37 € | | 19 459.54 € | | 141 399.91 € |

- 2- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci dessus.

Ont signé au registre des délibérations :

MM. BARDIN Michel (représentant Michel REGAMBERT), BAYOL Cathy (représentant Claude JOUANY), BERTELLI Jean-Claude, BIRMES Pierre, BONHOMME François, BONSANG Gilles, COLINET René, CORRECHER Maurice, DANTHEZ Florence, DARRIGAN Catherine, DONNADIEU Jean-Louis, DUJOLS Michel (représentant André IMBERT), DURAND Daniel, LAFON Cécile, LEVAVASSEUR Nicole, MARTIN Sabine, MARTY Didier (représentant Christian MAFFRE), MASSAT André, MASSEGLIA Richard, MASSIP Raymond, PAGES Yves, PEDRONO Lucienne, PEZOUS Bernard, RAEVEN Pierre, SOULIE Jacques, VILPOUX Marc, VIROLLE Alain.

POUR EXPEDITION CONFORME
Le 1^{er} Vice-Président

André MASSAT

